Réflexions

sur la question proposée par M. Le Clerc

Ce n'est assurément pas sur la réponse qu'on a faite à cette question, M.rs les commissaires que l'académie en a chargés, que peuvent tomber mes réflexions, ils ont décidé ce point de pratique avec toute la précision et l'exactitude possible: l'aplication du forceps est exclusivement indiquée dans ce cas, et ce seroit se rendre homicide, que de refouler la tête de l'enfant, et d'aller chercher les pieds; mais c'est la question elle même qui m'a paru vicieuse: M. le clerc pense que la tête de l'enfant peut être arrêtée à la vulve par l'inertie des forces expulsives, ou par la résistance de ses parties extérieures; on ne peut disconvenir que la tête ne puisse être retenue, par la suspension des douleurs, ou par la résistance des parties molles, mais ces légers obstacles se dissipent aisément, et ne laissent, comme l'a très bien observé M. thevenot, que rien ou presque rien à faire à l'accoucheur.

J'avois pensé que M.rs les commissaires avoient cru devoir s'occuper seulement à résoudre la question, sans qu'il fut nécessaire de faire observer en quoi elle étoit défectueuse; mais M. Baudeloque me paroit persuadé de la possibilité de ce que suppose M. le clerc, je suis faché de ne pas être de son sentiment à cet égard, mais je le suis beaucoup plus de ce qu'il m'a paru imputer à mauvaises intentions l'observation que j'ai faite; je le prie d'être bien assuré que s'il m'arrive quelquefois d'être d'un sentiment oposé à celui d'un autre, c'est toujours de bonne foi, et jamais l'envie de contredire, ou quelque autre motif ne m'ont fait avancer une proposition dont je n'étois pas bien persuadé. Je reviens à la question.

ARC 28 d. 12 n° 83

ACADÉMIE N... MÉDECINE

Il n'est point d'accoucheur qui n'ait eu occasion d'observer que souvent le travail de l'enfantement est suspendu, et qu'après avoir commencé avec la plus grande vigueur, les douleurs cessent tout à coup; ce n'est pas ici le lieu d'examiner si c'est l'inertie de la matrice ou quelque autre cause qui produit cette interruption; toujours est il vrai qu'un praticien n'est jamais inquiet de ce contretems; il attend avec patience que le travail reprenne, et ne pense nullement à employer les secours de l'art. Il en est de même de la rigidité des fibres des parties extérieures; si quelque fois elle retarde l'accouchement, cet obstacle ne peut être de longue durée, et on le surmonte facilement, en lubrifiant ces parties; et encore ces onctions ne se font elles pas dans la vue d'accélérer la sortie de l'enfant qui ne s'en feroit pas moins, mais seulement pour préserver ces parties de l'accident auquel leur trop grande rigidité les expose, c'est à dire le déchirement.

Il est évident que la question de M. le Clerc ne porte ni sur l'un ni sur l'autre de ces deux cas; il n'y a aucun doute que ce ne soit sur l'enclavement de la tête de l'enfant; peu accoutumé à rencontrer dans sa pratique cette espèce d'empechement, il n'en connoit pas bien les symptomes, et prend ces symptomes pour la cause, parcequ'ils sont plus sensibles et plus frappans; c'est ce qu'il me sera très facile d'expliquer.

Quand la tête est enclavée, le plus communement les douleurs cessent entierement; c'est cette cessation de douleurs qu'il attribue à l'inertie de la matrice. les parois du vagin deviennent arides, et pour le peu qu'on differe à terminer l'accouchement, les parties extérieures se dessechent de même, c'est ce qui lui fait croire qu'elles offrent de la résistance. enfin il a cru passer le doigt non autour de la tête, comme il le dit, mais autour de la tumeur qui s'étoit formée sur l'endroit de la tête qui se presentoit,

cette tumeur existe toujour dans le cas d'enclavement, et si volumineuse qu'elle soit, elle ne remplit jamais assés exactement la cavité du vagin, pour qu'on ne puisse faire passer le doigt sur toute sa circonférence.

Il est donc certain que M. le clerc a rencontré un enclavement, sans le juger tel, et que c'est sur ce cas qu'il a demandé conseil. il m'a paru qu'il étoit indispensable de l'éclairer sur cet objet, ne pas lui faire connoître son erreur eût été la partager. c'est sous ce point de vue que j'ai envisagé la chose, et j'ai craint que l'honneur de l'académie ne fut compromis; ce motif m'a engagé à reclamer, et ce seroit me faire la plus grande injustice, que de prendre ma reclamation en mauvaise part./.

Flie[?]

No. 48